

Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (2000)

Rubrik: Amérique latine et Caraïbes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Amérique latine & Caraïbes

Grâce au fleuve, la Croix-Rouge colombienne et le CICR peuvent apporter des secours aux communautés dans une région où les routes sont peu nombreuses.



B. Heger/CICR

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

Délégations CICR :
Brésil, Colombie, Mexique, Pérou

Délégations régionales CICR :
Buenos Aires, Caracas, Guatemala City

Personnel

Expatriés CICR¹: 90
Sociétés nationales¹: 13
Employés locaux²: 376

Dépenses totales : CHF 50 312 171,46

Répartition des dépenses :

Protection :	10 458 564,06
Assistance :	18 223 904,28
Prévention :	9 697 001,02
Coopération avec les Sociétés nationales :	5 681 706,64
Participation aux frais généraux :	3 048 864,80
Programme général :	3 202 130,66



● Délégation régionale CICR

● Délégation CICR

et la fracture sociale ont continué de se creuser, une situation qui a été aggravée par l'explosion démographique.

Dans certains pays, le climat politique et économique a provoqué un mécontentement accru de la population et la criminalité urbaine, souvent attribuable au trafic de stupéfiants, a connu une progression marquée.

La plupart des délégations d'Amérique latine et des Caraïbes ont continué de suivre les conditions de détention dans les prisons et ont organisé, lorsque c'était nécessaire, des visites auprès de personnes nouvellement arrêtées. En outre, le CICR a rapidement fourni une protection et une assistance aux populations civiles que des situations de violence avaient

¹ effectifs calculés sur une moyenne annuelle

² sous contrat CICR, en décembre 2000

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

contraintes à abandonner leur foyer et leurs terres et dont la sécurité était menacée. Des vivres et des vêtements ont été distribués aux personnes déplacées et une assistance médicale a été fournie aux victimes des combats et des mines terrestres.

Malgré l'ampleur des enjeux, les délégations du CICR en Amérique latine et aux Caraïbes ont réalisé la plupart des objectifs fixés pour l'année 2000.

En Colombie, le CICR a consolidé son rôle d'intermédiaire neutre. Il a en effet renforcé son vaste réseau de contacts avec toutes les parties au conflit, condition préalable indispensable à une mise en œuvre efficace des activités humanitaires dans les zones de conflit. Priorité a été donnée au maintien d'un dialogue ouvert avec les groupes armés, et des efforts intenses ont été déployés pour faire accepter le CICR par tous les secteurs de la société. En 2000 encore, le CICR a été la seule organisation humanitaire à maintenir un contact régulier avec toutes les parties au conflit en Colombie.

Sur fond de violence interne croissante, le CICR a été confronté à des violations répétées du droit humanitaire. Il a donc poursuivi son aide aux personnes déplacées, de plus en plus nombreuses dans toute la Colombie, auxquelles il a fourni une assistance à court et à moyen termes sous forme de vivres, de secours matériels et de soins médicaux. Les activités d'assistance ont été systématiquement liées au travail de protection mené dans l'ensemble du pays par des délégués du CICR qui ont répertorié, de la façon la plus objective possible, les incidents et les violations du droit humanitaire à l'origine des déplacements de population. L'objectif était d'aborder ces problèmes avec les parties au conflit pour les convaincre de la nécessité de mieux faire respecter les règles humanitaires internationales.

Le CICR s'est attaché, sur tout le continent, à renforcer sa présence et à accroître sa capacité à faire face aux situations de violence interne, le cas échéant. Quelques réformes administratives ont été engagées : les responsabilités régionales qu'assumait la délégation de Brasilia ont été transférées à une nouvelle délégation mise en place à Caracas, qui couvre le Venezuela et l'Équateur.

De nombreux programmes de coopération ont été mis en œuvre avec les Sociétés nationales d'Amérique latine et des Caraïbes en vue d'en renforcer la structure interne et la capacité opérationnelle, pour ce qui concerne notamment les domaines d'activité du CICR. La coordination avec la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a également été intensifiée, afin de créer une synergie en matière d'action humanitaire sur tout le continent.

Le CICR a continué de promouvoir le respect des traités humanitaires en Amérique latine et aux Caraïbes. L'incorporation de cette branche du droit dans les législations nationales a été facilitée par l'existence, dans la plupart des pays de la région, de commissions interministérielles de mise en œuvre du droit international humanitaire. L'interdiction des mines antipersonnel est restée une priorité et les gouvernements concernés par ce problème ont été pressés de se doter d'une législation nationale à cet effet.

En coopération avec plusieurs Sociétés nationales, des projets de diffusion novateurs ont été lancés à l'intention des jeunes, des écoliers aux étudiants des universités, et de leurs professeurs. Dans tous les pays de la région, les médias ont été tenus informés des activités menées par le CICR dans le monde et encouragés à donner une plus ample couverture aux événements et situations préoccupant l'institution. L'expérience acquise par la délégation de Brasilia en matière de formation d'instructeurs de la police militaire a été mise à profit dans le cadre de programmes pour les forces de police et de sécurité au Mexique, au Venezuela, en Équateur et au Pérou.

BRÉSIL

Au Brésil, la situation économique est restée stable dans l'ensemble pendant l'année 2000. Les inégalités sociales n'ont cependant pas été résorbées et le niveau élevé de la violence urbaine a entraîné une augmentation des interventions de la police. Les activités du *Movimento sem Terra* (Mouvement des sans-terre) ont été une source de préoccupation pour le gouvernement et certains militants ont été arrêtés et emprisonnés pour troubles à l'ordre public.

Transfert de la délégation régionale à Caracas

C'est en février que la délégation régionale de Caracas a été officiellement ouverte. La délégation brésilienne s'est donc concentrée sur son rôle spécifique de centre de documentation et de soutien aux programmes de diffusion auprès des forces de police en Amérique latine.

Promotion du droit humanitaire

Le CICR a maintenu des relations constructives avec le gouvernement sur des questions humanitaires telles que la Cour pénale internationale (le Brésil a signé le Statut de Rome en 2000) et les Protocoles II et IV à la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui ont été ratifiés en 1999. Le Brésil a participé activement aux travaux préparatoires de la Conférence de 2001 sur le commerce illicite des armes légères.

Les délégués du CICR ont continué de collaborer avec les forces armées en vue de mieux faire connaître le droit humanitaire. Ils ont coopéré, en particulier, avec l'unité chargée de préparer les contingents qui sont déployés dans le cadre des missions de maintien de la paix, l'Académie de l'armée de l'air et l'Académie militaire.

Faisant fond sur l'expérience et les connaissances acquises ces deux dernières années dans le cadre du projet de diffusion des droits de l'homme et du droit humanitaire auprès de la police brésilienne, la délégation a pu utilement aider d'autres délégations d'Amérique latine à préparer et mettre en place des programmes similaires. Ce projet spécifique a été poursuivi auprès des forces de police du Brésil et d'autres pays d'Amérique latine, dont le Pérou, l'Équateur, le Mexique, la Colombie et le Venezuela. Les derniers cours de formation de formateurs en droits de l'homme et droit humanitaire, pour instructeurs de la police militaire, ont eu

lieu à la fin de l'année. Une évaluation externe, réalisée par l'Université de São Paulo, a confirmé l'utilité de ce projet et le fait que les normes professionnelles requises en matière d'application du droit avaient été atteintes. La délégation a également organisé un cours de formation pour une unité de la police colombienne nouvellement créée et spécialisée dans les interventions d'urgence dans les lieux de détention. Le cours a porté sur les règles du droit humanitaire – en particulier celles qui concernent l'usage de la force – applicables aux agents des forces de l'ordre.

EN 2000, LE CICR A :



- animé 10 cours de formation sur les droits de l'homme et le droit humanitaire à l'intention de 160 officiers de la police militaire; dans le cadre de ce programme bisannuel, 852 officiers spécialisés ont été formés à donner des cours à l'intention de la police brésilienne et des forces de police d'autres pays d'Amérique latine;
- apporté son soutien à des officiers de police spécialisés, chargés de former des instructeurs de police équatoriens et de dispenser un cours sur les droits de l'homme et les principes humanitaires à 20 officiers de la police militaire des forces armées équatoriennes;
- organisé, en coopération avec un instructeur de la police militaire brésilienne, un cours de formation sur les droits de l'homme pour 44 membres de la police fédérale mexicaine intervenant plus particulièrement dans les régions intéressantes le CICR, et pour 17 officiers de police du Venezuela;

- dispensé une formation aux droits de l'homme et au droit humanitaire à 124 membres d'une nouvelle unité de la police colombienne;
- présenté des exposés sur le droit humanitaire et le CICR à l'intention de diplomates de pays de la région lors du XXVII^e cours sur le droit international organisé par l'Organisation des États américains (OEA) à Rio de Janeiro;
- participé à une table ronde sur le droit humanitaire, les conflits armés et le mandat du CICR devant 100 étudiants et enseignants de la faculté des relations internationales de l'Université catholique de São Paulo.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES COLOMBIE

COLOMBIE

PROTECTION	6 850 197
ASSISTANCE	12 130 167
PRÉVENTION	2 636 130
COOPÉRATION AVEC LA SOCIÉTÉ NATIONALE	1 985 826
PARTICIPIATION AUX FRAIS GÉNÉRAUX	1 624 016
PROGRAMME GÉNÉRAL	1 430 113
DÉPENSES TOTALES	CHF 26 656 449

Malgré les efforts constants qui ont été déployés pour apporter une solution négociée au conflit interne qui sévit depuis des décennies, la situation générale en Colombie a continué de se détériorer, les différents groupes armés poursuivant leur lutte incessante pour prendre le contrôle du territoire, de la population et des ressources. Dans le même temps, les pourparlers entre le gouvernement colombien et les groupes armés se sont poursuivis. Vers le milieu de l'année, une réunion a été tenue dans la *zona de despeje* (zone démilitarisée) entre des représentants du gouvernement et des FARC*, avec la participation



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

✚ Bureau CICR

ponctuelle de représentants de l'Union européenne et de différentes ambassades. Des négociations ont également été engagées entre l'ELN* et le gouvernement colombien en vue de créer une *zona de encuentro* (zone de rencontre) où la société civile serait consultée sur l'avenir du pays.

Conséquences du conflit

Les méthodes arbitraires et effroyables auxquelles les belligérants ont eu recours ont causé d'indécibles souffrances à la population civile et provoqué le déplacement de milliers de personnes, qui se sont installées dans des régions plus

sûres de la Colombie ou à l'étranger. Les *autodefensas* (AUC)*, en particulier, ont intensifié leurs opérations, ce qui a accru les mouvements massifs de population, y compris des communautés indigènes. L'inextricable situation politique a eu des effets préjudiciables non seulement sur la situation humanitaire, mais aussi, dans de nombreux endroits, sur l'économie. L'exode inévitable des ressources humaines et économiques a contribué à un taux de croissance négatif et à un taux de chômage élevé, aggravant les problèmes sociaux du pays.

* FARC : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia* (Forces armées révolutionnaires de Colombie).

* ELN : *Ejército de Liberación Nacional* (Armée de libération nationale).

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES COLOMBIE

«Plan Colombie»

En 2000, le gouvernement, soutenu par les États-Unis, a lancé le «Plan Colombie». Celui-ci vise à mettre fin à la production de drogue, qui est l'un des principaux facteurs économiques du conflit interne. Un des objectifs du plan consiste à former les forces armées et de sécurité et à les doter des moyens militaires nécessaires pour combattre les groupes de la guérilla qui tirent un avantage économique de la production de drogue. Ce plan a fait l'objet à la fois d'éloges et de critiques, tant à l'intérieur du pays qu'à l'étranger, certains observateurs craignant que sa mise en œuvre n'entraîne une nouvelle escalade de la violence et du conflit.

L'action du CICR

La délégation du CICR en Colombie couvre tout le pays grâce à ses 16 sous-délégations et bureaux. Elle constitue ainsi un réseau qui garantit la rapidité des interventions d'urgence, qu'il s'agisse d'activités de protection ou d'assistance, tout en maintenant des contacts réguliers avec tous les groupes armés. Les activités à Bogotá, et occasionnellement sur le terrain, ont été perturbées lorsque plusieurs centaines de personnes déplacées, qui cherchaient à faire pression sur le gouvernement, ont occupé la délégation. Elles voulaient obtenir une aide humanitaire pour retrouver leur statut socioéconomique.

Le CICR en tant qu'intermédiaire neutre

Au cours de l'année 2000, le CICR a consolidé son rôle d'intermédiaire neutre entre toutes les parties au conflit. Il a tenu des discussions bilatérales avec les différents groupes armés et, dans le cas des FARC et des AUC, a émis des rapports écrits confidentiels sur les violations du droit humanitaire. Les discussions ont été complétées par des séances d'information visant à sensibiliser les groupes armés aux principes humanitaires et à les encourager à appliquer les règles du droit humanitaire dans le cadre de leurs opéra-

tions. Un atelier sur ce sujet a été organisé à Genève pour de hauts responsables des FARC, et un autre à l'intention de dirigeants de l'ELN.

Droit humanitaire, emblème et traité d'Ottawa

La délégation a continué de conseiller le gouvernement sur la mise en œuvre du droit humanitaire sur le plan national et l'a encouragé à adopter une législation nationale réglementant l'usage de l'emblème de la croix rouge.

En septembre, le gouvernement colombien a ratifié le traité d'Ottawa qui interdit les mines antipersonnel. Celles-ci ont cependant continué d'être utilisées dans le cadre du conflit interne, faisant de nombreuses victimes parmi les civils.

Protection et assistance en faveur des civils

Le CICR a constaté, pendant la période considérée, une augmentation constante du nombre des civils déplacés, individuellement ou en masse. Quelque 124 000 personnes ont reçu des secours d'urgence du CICR et, chaque fois que les circonstances l'ont permis, de la Croix-Rouge colombienne. Le CICR a en outre accru son soutien technique au programme gouvernemental de réinstallation des personnes déplacées.

La plupart des personnes déplacées ont continué de subir, directement ou indirectement, les conséquences de l'absence générale de sécurité. L'assistance humanitaire fournie a donc été clairement liée aux activités de protection mises en place dans tout le pays par les délégués du CICR, qui ont répertorié les incidents et les violations du droit humanitaire à l'origine des déplacements. De nombreuses démarches ont été faites auprès des parties au conflit, afin de les convaincre de la nécessité de mieux respecter les règles humanitaires internationales.

Les enlèvements, notamment, qui sont une pratique courante, restent un grave problème. Le CICR a poursuivi ses efforts en vue de persuader les parties concernées d'abandonner cette pratique et il a pressé les preneurs d'otages de respecter l'intégrité physique et la dignité des otages.

L'aide fournie après la phase d'urgence a été canalisée par le biais de programmes tels que les «projets à impact rapide». Ces programmes, que le CICR a mis en œuvre dans plusieurs départements en partenariat avec des organismes publics et d'autres organisations, ont pour objet d'aider les personnes déplacées, celles qui rentrent chez elles et les communautés d'accueil pendant la période critique de la transition. Celle-ci se situe entre l'aide d'urgence, la réadaptation et l'intégration au sein des communautés. Les projets ont porté principalement sur la remise en état de petites infrastructures telles que les bâtiments communautaires, les écoles et les ponts, et sur des projets générateurs de recettes dans les secteurs de l'agriculture et de la pêche.

Le personnel médical a abandonné les centres de soins gérés par l'État dans plusieurs zones de conflit, du fait de la détérioration constante des conditions de sécurité. Dans d'autres régions, la persistance du conflit a empêché les civils d'accéder aux services de santé. En collaboration avec du personnel de la Croix-Rouge colombienne, les quatre équipes de santé mobiles du CICR (dont certaines se déplacent en bateau) se sont rendues régulièrement auprès des communautés isolées pour leur dispenser des soins de santé de base et mener des activités de promotion de la santé.

Protection des détenus

En 2000, le nombre des personnes détenues en Colombie en relation avec le conflit est passé à 3 894. De graves problèmes de surpopulation se sont posés dans les centres de détention et, tout au long de l'année, des émeutes et des rixes internes ont fait des dizaines de morts parmi les détenus. À plusieurs reprises, le

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES COLOMBIE

CICR a joué un rôle décisif en tant que médiateur entre les détenus et les autorités pénitentiaires. Cette action a eu un effet conciliateur et a permis d'éviter que le nombre des victimes ne soit plus élevé.

Lors de leurs visites dans les centres de détention, les délégués se sont attachés à poursuivre le dialogue, à la fois avec les autorités pénitentiaires et les détenus de sécurité. Ils ont également saisi toutes les occasions pour insister sur le droit fondamental des détenus à l'intégrité physique et à la dignité humaine. Le CICR a poursuivi ses visites auprès des détenus de sécurité emprisonnés dans des centres de détention de l'État mais, malgré ses efforts réitérés, il n'a pas obtenu l'autorisation de se rendre auprès des membres des forces armées et de la police détenus par les FARC et l'ELN. Il a néanmoins maintenu un contact étroit avec les dirigeants de ces deux groupes, qui l'ont informé de l'état de santé des prisonniers et ont autorisé l'échange de messages Croix-Rouge entre ces derniers et leur famille.

Coopération avec les Sociétés nationales et les autres institutions humanitaires

Les activités du CICR ont souvent été menées en collaboration avec la Croix-Rouge colombienne, et plusieurs projets délégués ont été pris en charge par les Sociétés de la Croix-Rouge d'Allemagne, du Canada, de Norvège et de Suède. Le CICR a collaboré également avec le bureau du médiateur, des institutions des Nations Unies, des ONG et des universités. Il a accru son soutien au Réseau de solidarité sociale, l'organisme gouvernemental officiellement responsable des personnes déplacées. Un projet pilote du CICR pour la création d'un réseau d'aide intégré a été transféré à cette agence, puis élargi à l'ensemble du pays avec les conseils du CICR.

EN 2000, LE CICR A :



- visité régulièrement 3 500 détenus, dont 1 114 pour la première fois, dans 134 lieux de détention;

- délivré 3 400 titres de transport pour des visites familiales à des détenus;
- organisé l'échange de 720 messages Croix-Rouge entre les familles et des otages, détenus, personnes déplacées et membres des forces armées et de police aux mains des FARC et de l'ELN;
- financé le traitement médical ou chirurgical de 564 détenus;
- fourni du matériel médical à 12 centres de détention;



- répertorié 745 cas de violations du droit humanitaire touchant 1 805 personnes;
- aidé 1 620 civils dont la vie était menacée à se réinstaller dans des régions plus sûres;



- distribué, en coopération avec la Croix-Rouge colombienne, des vivres, des nécessaires d'hygiène et des matelas à 134 800 civils dans le besoin;
- dirigé des micro-projets agricoles visant à rétablir la sécurité alimentaire et l'autosuffisance de personnes touchées par le conflit;
- mené à bonne fin 29 «projets à impact rapide» et engagé 43 autres projets dans des zones rurales et urbaines au profit de personnes déplacées, de résidents des communautés d'accueil et de personnes réintégrant leur foyer;
- poursuivi le programme de renforcement des capacités de l'agence gouvernementale chargée de l'assistance humanitaire;



- continué, dans le cadre de projets délégués aux Sociétés nationales d'Allemagne, du Canada, de Norvège et de Suède d'apporter une assistance médicale à 26 046 personnes dans les zones de conflit d'Átrato, Bolívar, Caquetá et Putumayo, grâce aux équipes de santé mobiles;
- pris en charge le traitement médical ou chirurgical de 300 civils blessés et de 375 personnes déplacées;



- continué, par le biais de divers projets de coopération bilatéraux, d'apporter son soutien aux actions entreprises par la Croix-Rouge colombienne pour améliorer son administration, la formation de son personnel, son réseau de télécommunications, sa communication externe et ses activités de diffusion;



- animé 190 séances sur le droit humanitaire à l'intention d'instructeurs des forces armées;
- organisé 105 séances de diffusion du droit humanitaire à l'intention de 1 187 membres des groupes armés irréguliers;
- encouragé, en coopération avec la Croix-Rouge colombienne, l'incorporation du droit humanitaire et des droits de l'homme dans les programmes de formation de la police, en organisant 96 cours de formation à l'intention de 2 643 instructeurs de la police;
- organisé 164 séances de diffusion auprès de 7 394 fonctionnaires, collaborateurs des ONG, professeurs d'université et étudiants, membres du personnel médical, journalistes et dirigeants communautaires.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES MEXIQUE

MEXIQUE

Les élections présidentielles qui se sont tenues au Mexique en 2000 ont débouché sur un changement de gouvernement, lequel avait été aux mains du *Partido Revolucionario Institucional* pendant 71 ans. Le transfert de pouvoirs au *Partido Acción Nacional* s'est effectué sans heurt et dans un environnement stable.

Le CICR est resté présent dans l'État de Chiapas, où les personnes déplacées et la population locale ont bénéficié de ses programmes d'assistance médicale et alimentaire. Des projets agricoles ont également été poursuivis pour améliorer l'alimentation de base et aider à rétablir l'autosuffisance.

Visites de détenus

Le CICR a visité les personnes détenues en relation avec la situation au Chiapas ou en raison de leur participation présumée aux groupes armés dans d'autres États (Oaxaca, Guerrero, Michoacán, Veracruz, Jalisco, Mexico et Tabasco). Pour la première fois depuis 1997, des délégués ont pu accéder aux prisons de haute sécurité et évaluer l'état physique et psychologique des personnes détenues.

Assistance aux communautés déplacées

Le conflit de 1994 au Chiapas et les événements qui ont suivi ont provoqué le déplacement de milliers de personnes. L'action humanitaire a été maintenue en 2000, du fait des mouvements continus d'un grand nombre de civils. Des cas de malnutrition ont encore été observés dans les communautés déplacées, surtout chez les enfants, et l'approvisionnement en eau s'est révélé insuffisant. Le CICR a distribué des vivres, des fournitures et du matériel agricoles et apporté une assistance technique aux communautés dans le besoin. L'accent a été mis sur le rétablissement de l'autosuffisance par l'amélioration des



⊕ Délégation CICR ⊕ Sous-délégation CICR

méthodes de culture et une meilleure utilisation des ressources agricoles. La sécurité des personnes déplacées a également été une préoccupation majeure du CICR. Des démarches ont été faites auprès de toutes les parties concernées, suite aux rapports établis par les délégués du CICR au sujet d'agissements qui auraient entraîné des déplacements de population ou empêché des personnes de regagner leur lieu d'origine.

En sa qualité d'intermédiaire neutre, le CICR a mis les bâtiments de sa sous-délégation de San Cristóbal de las Casas à la disposition des autorités du Chiapas et des représentants des personnes déplacées pour qu'ils y débattent des moyens de faire en sorte que le retour des déplacés se fasse dans la sécurité.

Collaboration avec les Sociétés nationales

En collaboration avec la Croix-Rouge mexicaine, le CICR a fourni des soins médicaux aux personnes déplacées et aux communautés vivant dans des villages reculés. Il a accompagné des membres du personnel médical de la Société nationale lors des campagnes de vacci-

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES MEXIQUE

nation organisées à Los Altos et Las Cañadas, avec la participation, dans plusieurs cas, d'agents des services de santé du gouvernement. Des cours de formation sur différents aspects de l'assistance médicale ont été organisés de façon régulière à l'intention des agents de santé, afin d'améliorer les soins de santé préventifs.

Les Sociétés nationales allemande et espagnole sont intervenues au Chiapas pendant une partie de l'année. Elles y ont participé aux programmes d'assistance alimentaire et médicale et ont coordonné leurs activités avec le CICR et la Croix-Rouge mexicaine.

Une méthode d'auto-évaluation à l'intention des communautés rurales a été introduite au Mexique. Mise en œuvre par des délégués du CICR, elle a donné à ces communautés la possibilité d'évaluer leurs besoins en toute indépendance. Elle a en outre permis au CICR de se faire une idée plus précise de l'impact de ses programmes.

Sensibilisation aux principes humanitaires

Le CICR a organisé des activités de diffusion à l'intention de plusieurs secteurs de la société mexicaine, dont les universités, les forces de sécurité et les services gouvernementaux, sur des sujets tels que le droit humanitaire, les droits de l'homme et le mandat de l'institution.

EN 2000, LE CICR A :



- visité 129 détenus relevant de son mandat, dont 34 pour la première fois;
- financé 88 titres de transport pour des visites familiales à des détenus;



- participé à plusieurs réunions entre les autorités du Chiapas et des représentants des communautés déplacées dans cet État;



- approvisionné régulièrement en rations alimentaires et en articles d'hygiène 9 683 personnes déplacées et résidents touchés par la situation au Chiapas;
- fourni des semences et des outils de jardinage à 10 171 personnes dans 93 communautés et animé 14 cours à l'intention d'agriculteurs sur l'amélioration des récoltes et les méthodes de culture;



- continué d'aider les services médicaux de la Société nationale (grâce, en particulier, aux équipes médicales mobiles) à dispenser des soins de santé à 25 000 personnes dans les régions reculées du Chiapas;
- accompagné les équipes de santé de la Société nationale et du gouvernement lors des campagnes de vaccination dont ont bénéficié 5 384 enfants de communautés isolées du Chiapas;

- animé des ateliers à l'intention de 80 agents de santé dans les régions reculées du Chiapas, ainsi que des cours à l'intention de 32 accoucheuses traditionnelles dans des camps de personnes déplacées;



- poursuivi, avec la participation de la population locale et/ou de personnes déplacées, ses programmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, dont ont bénéficié 5 000 personnes au Chiapas;



- animé, en collaboration avec la Croix-Rouge mexicaine, des séminaires à l'intention de 30 formateurs en diffusion de la Société nationale;
- continué d'apporter son soutien matériel et financier à 5 dispensaires gérés par la Société nationale à Las Cañadas et Los Altos;
- organisé un séminaire sur les services de recherches à l'intention du personnel de la Croix-Rouge mexicaine;



- organisé, avec le concours de la Commission nationale sur les droits de l'homme, du HCR et de l'Université ibéro-américaine, un séminaire sur le droit humanitaire et les droits des réfugiés, et mis en place une équipe de 30 instructeurs spécialisés;
- dirigé 4 séminaires sur le droit humanitaire et les droits de l'homme, auxquels ont participé 120 instructeurs de la police fédérale et des forces de sécurité, ainsi qu'un autre séminaire similaire à l'intention de 25 instructeurs de la police, à l'École de police du Chiapas.

PÉROU

La levée des mesures d'urgence imposées par le gouvernement dans les anciennes zones de conflit a été menée à bien au début de l'année. Des troubles ont cependant persisté dans certaines parties de la région de Huallaga et dans la vallée de l'Ene, où le CICR a maintenu une présence. Des visites ont été effectuées auprès de communautés se trouvant dans des zones de tension pour inciter les porteurs d'armes à respecter les droits fondamentaux des groupes vulnérables. Ces visites sur le terrain ont permis aux délégués d'évaluer les conditions de vie de la population et, au besoin, de distribuer des vivres, des vêtements et d'autres articles de première nécessité. Une assistance médicale a été fournie aux victimes de la violence et d'explosions de mines antipersonnel, qui sont un danger permanent pour les civils dans certaines régions rurales du Pérou.

Amélioration des conditions de vie des détenus

Les activités du CICR au Pérou sont centrées sur les personnes privées de liberté. Depuis 1993, les délégués du CICR sont les seuls observateurs externes autorisés par les autorités péruviennes à visiter régulièrement les personnes détenues à la base navale de Callao. Dans le reste du pays, des délégués ont continué de se rendre dans les lieux de détention temporaires et permanents où sont incarcérés des détenus de sécurité, dont ils ont suivi les conditions de détention et l'accès aux soins médicaux. Le CICR a fourni une assistance sous forme de matériel médical et de médicaments et, le cas échéant, il a pris en charge les frais liés aux examens médicaux et aux traitements. Les contacts entre les prisonniers et leur famille ont été facilités grâce aux titres de transport du CICR et à l'échange de messages Croix-Rouge.



⊕ Délégation CICR

⊕ Sous-délégation CICR

⊕ Bureau CICR

Les visites du CICR aux détenus ont été suspendues au début de l'année, à la suite d'incidents violents dans plusieurs prisons. Le chef de la délégation du CICR a participé à une réunion entre le premier ministre, le ministre de la Justice et le président de l'administration pénitentiaire. La situation a pu être réglée et les visites du CICR aux détenus ont repris.

Le CICR a apporté son plein soutien aux initiatives prises par les autorités pénitentiaires pour actualiser les programmes de formation du personnel pénitentiaire. Pour la première fois, des délégués ont participé à deux séminaires organisés par le centre de formation de l'INPE* et ont fait des exposés sur le mandat du CICR et ses activités dans les prisons péruviennes.

* INPE : *Instituto Nacional Penitenciario* (Institut national pénitentiaire).

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES PÉROU

Malgré l'instabilité qui règne au Pérou et les changements intervenus dans l'administration en 2000, le CICR a maintenu des relations de travail normales avec les autorités gouvernementales. Des contacts étroits ont été conservés avec le ministère de la Justice.

Depuis 1998, le CICR dirige des cours et des séminaires de formation aux principes humanitaires à l'intention des forces armées et de police du Pérou.

Diffusion auprès des jeunes

Avec le concours de la Croix-Rouge péruvienne, le CICR a continué de promouvoir des activités de diffusion à l'intention des jeunes. Des spectacles interactifs de marionnettes géantes ont servi à présenter les activités du CICR dans les écoles des régions particulièrement touchées par la violence. Des démarches préparatoires ont été faites auprès des autorités compétentes pour promouvoir le programme éducatif à long terme intitulé «Explorons le droit humanitaire», dont l'objet est de sensibiliser les jeunes à tous les aspects du droit humanitaire.

Promouvoir l'image du CICR dans les médias

En mai, le CICR a lancé un concours journalistique sur le droit humanitaire, en collaboration avec le Bureau du médiateur et des professeurs de droit et de journalisme de l'Université des sciences appliquées. Les relations avec les milieux des médias ont été intensifiées pour tenter d'améliorer la couverture médiatique donnée aux activités du CICR.

EN 2000, LE CICR A :



- visité régulièrement 2 961 détenus dans 113 prisons, dont 6 institutions pour mineurs et la base navale d'El Callao; 289 de ces détenus ont été visités pour la première fois;
- distribué des articles de loisirs, des livres et des appareils de radio dans 9 lieux de détention;
- délivré 17 164 titres de transport en vue de visites familiales à des détenus;
- acheté 197 prothèses dentaires et 162 paires de lunettes pour des détenus;
- organisé l'échange de 173 messages Croix-Rouge entre des détenus de sécurité et leur famille;



- fourni des vêtements, des vivres et d'autres articles de première nécessité à 1 847 personnes vulnérables dans les zones de tensions;



- effectué 763 visites dans des centres de soins gérés par l'État afin d'en évaluer les besoins et de fournir, le cas échéant, des médicaments et du matériel médical;
- financé les soins médicaux dispensés à 218 victimes de la violence;
- pris en charge les coûts des examens par imagerie par résonance magnétique pratiqués sur 2 détenus paraplégiques;
- financé les soins ambulatoires dispensés à 1 249 détenus;
- pris en charge le traitement médical de 47 détenus hospitalisés;



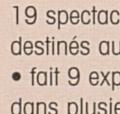
- dégagé des fonds pour équiper 5 victimes de prothèses;



- apporté un soutien technique et matériel à la Croix-Rouge péruvienne au titre de la réorganisation de son administration interne;



- apporté un soutien financier à la production et à la distribution de 12 bulletins d'information de la Croix-Rouge péruvienne;
- fourni un soutien financier et technique à l'organisation de 3 cours de formation pour des instructeurs de l'École nationale de formation de la Croix-Rouge péruvienne;



- fait des exposés sur le mandat du CICR et le droit des conflits armés devant 378 officiers de police et membres des forces armées;
- contribué à la production de 19 spectacles de marionnettes géantes destinés aux jeunes;
- fait 9 exposés sur le droit humanitaire dans plusieurs universités et organisé des séminaires pour 60 étudiants en droit.

AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES BUENOS AIRES

BUENOS AIRES

Délégation régionale

(Argentine, Bolivie, Chili, Paraguay, Uruguay)

Les pays couverts par la délégation régionale ont connu d'importants changements politiques pendant la période considérée. De nouveaux présidents ont été élus en Argentine, au Chili et en Uruguay. Au Chili, l'immunité parlementaire du sénateur Pinochet a été levée; le nouveau gouvernement de l'Uruguay a engagé un processus pour régler les cas de personnes disparues sous le régime militaire.

Au Paraguay, de nombreuses arrestations ont eu lieu après la tentative de coup d'État militaire perpétrée en mai.

À deux reprises au cours de l'année, les politiques économique et administrative de la Bolivie, qui prévoyaient notamment la destruction des plantations de coca, ont provoqué de violents affrontements entre manifestants et forces militaires ou de police. Le gouvernement a proclamé l'état d'urgence. L'Argentine a, quant à elle, engagé des réformes économiques qui ont déclenché des mouvements de protestation dans tout le pays.

Action du CICR

Tous les gouvernements de la région ont apporté leur plein soutien aux initiatives du CICR et ont favorisé l'organisation de réunions avec de hauts fonctionnaires du gouvernement et des responsables des forces armées. Le CICR a accordé une attention toute particulière aux gouvernements nouvellement constitués, et insisté sur certains points de son mandat, dont la ratification des traités internationaux. Il a en outre collaboré étroitement avec les commissions nationales de mise en œuvre du droit humanitaire des pays de la région, plus particulièrement de l'Argentine, de la Bolivie et du Chili, et il a encouragé les gouvernements à adopter une législation nationale dans ce sens.

Bien que la délégation ait travaillé dans un environnement relativement paisible en 2000, elle a néanmoins été confrontée à un certain nombre de situations qui l'ont obligée à intervenir. Dans trois des cinq pays de la région, des personnes ont été emprisonnées du fait de tensions internes sporadiques ou en relation avec les activités des anciens régimes militaires.

Après le coup d'État manqué au Paraguay, le CICR est parvenu à un accord avec le gouvernement sur les visites des détenus de sécurité. C'était la première fois en plus de dix ans que le CICR présentait une offre de service pour des visites de détenus au Paraguay.

En Bolivie, la délégation a effectué deux missions spéciales pendant les troubles internes. En avril, des délégués ont visité des détenus incarcérés dans une colonie pénale reculée et, en novembre, des visites ont été faites à des détenus de la région de Chapare, où les troubles sociaux avaient été les plus marqués et où l'armée bolivienne avait été envoyée pour assurer le maintien de l'ordre.

Nouvelles initiatives dans le domaine de la communication

Une initiative majeure a été engagée au sein de la délégation régionale avec la création d'un centre régional de soutien à la communication pour l'Amérique latine. Ce centre a bénéficié du succès croissant du site Web du CICR en langue espagnole. Géré à partir de Buenos Aires, ce site a été mis à jour et étoffé en 2000 pour répondre à la demande accrue. Associant l'art à la promotion du droit humanitaire, la délégation a mis au point des projets de communication novateurs, tels que la production de spots télévisés, auxquels ont participé des célébrités et qui ont été diffusés gracieusement, et la distribution d'un calendrier ayant pour objet la diffusion, illustré de peintures reproduites à titre gratuit.

Collaboration avec les Sociétés nationales

Le CICR a renforcé sa coordination avec les Sociétés nationales de la région et avec la Fédération internationale, en vue de mener des activités conjointes dans les domaines de la diffusion, des programmes jeunesse et communication, et du rétablissement des liens familiaux. Un soutien technique a été apporté à la création de sites Web et à la publication de magazines nationaux d'information sur la Croix-Rouge.

Au Chili, des discussions ont eu lieu entre le ministère de l'Éducation et la Société nationale pour préparer la mise en œuvre du module éducatif «Explorons le droit humanitaire» dans les établissements d'enseignement secondaire. Ce projet sera lancé en 2001.

Sensibilisation au droit humanitaire

Le CICR a continué de collaborer avec la Croix-Rouge canadienne à la réalisation d'un projet mené conjointement auprès des forces armées d'Amérique latine, en vue de la mise en œuvre du droit humanitaire. Des instructeurs de tous les corps d'armée de la région ont reçu une formation au droit des conflits armés adaptée à leurs besoins et en partie financée par les autorités militaires. Des délégués du CICR ont participé à des exercices militaires multinationaux de préparation à des opérations de maintien de la paix. Avec le soutien du CICR, des officiers des forces armées de toute la région ont suivi des cours à l'Institut international de droit humanitaire de San Remo (Italie) et à Toronto, au Canada.

Les milieux universitaires ont montré un intérêt croissant pour le mandat et les activités du CICR dans la région et ont demandé à l'institution de participer à des séminaires et des ateliers universitaires. Les programmes de diffusion du droit humanitaire ont suscité une forte demande et 205 professeurs, soit deux fois plus qu'en 1999, se sont inscrits aux cours de recyclage.

EN 2000, LE CICR A :



- visité 39 détenus de sécurité en Bolivie et 108 au Paraguay, et fait rapport sur leurs conditions de détention aux autorités compétentes;

• visité, au Chili, 43 détenus de sécurité, à la suite de pourparlers avec les responsables nouvellement nommés du ministère de la Justice et les autorités pénitentiaires, et de la prorogation de l'accord autorisant les visites dans les prisons;



- organisé, en collaboration avec le *Naval War College* des États-Unis et l'*École navale* d'Argentine, un séminaire à l'intention de 16 officiers de la marine sur la Cour pénale internationale, les opérations de maintien de la paix et le mandat du CICR;

• animé des ateliers auxquels ont participé 66 instructeurs des trois corps d'armée en Bolivie et au Paraguay;

- organisé une série de trois cours sur le droit humanitaire pour instructeurs militaires, avec le concours de l'état-major des forces armées d'Argentine, auquel ont participé 62 officiers de l'armée, de la marine et des forces aériennes;

- participé, en Argentine, à l'exercice multinational «Cabañas 2000», organisé par le *Southern Command* des États-Unis avec le soutien du Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, auquel ont participé 1 200 soldats de 8 pays;
- assisté, en Argentine, à un cours pour correspondants de guerre organisé par le Centre commun d'instruction des forces armées pour les opérations de paix (CAECOPAZ) et expliqué le mandat de l'institution aux journalistes et représentants des médias;
- fait don de 54 jeux de documents sur le droit humanitaire à des bibliothèques universitaires et ministérielles de la région et à des personnes se spécialisant dans les questions humanitaires;
- dirigé, en Argentine, au Chili et en Uruguay, 13 cours et séminaires pour professeurs d'université et étudiants sur plusieurs sujets relevant du droit humanitaire, dont la Cour pénale internationale;
- participé à 13 cours sur le droit et les principes humanitaires, organisés par les Sociétés nationales de la région, et apporté son soutien à 16 autres activités similaires.

CARACAS

Délégation régionale (Équateur, Venezuela)

En 2000, alors que les Vénézuéliens attendaient de leur gouvernement qu'il apporte des solutions au problème posé par les inégalités sociales, la population indigène de l'Équateur, regroupée au sein de la CONAIE* a menacé de recourir à la violence si rien n'était fait pour améliorer sa situation sociale.

Les deux pays ont anticipé les conséquences de la mise en œuvre du «Plan Colombie»³ pour les régions voisines de la frontière avec la Colombie. Les autorités craignaient en effet que le plan ne provoque des déplacements massifs de population qui entraîneraient un afflux de réfugiés, une augmentation du trafic de stupéfiants et d'armes, et des affrontements entre groupes armés.

Nouvelle délégation régionale

En février, le CICR a signé un accord avec le gouvernement du Venezuela concernant l'installation, à Caracas, d'une délégation régionale couvrant le Venezuela et l'Équateur.

La nouvelle délégation a pour tâches principales de mieux faire connaître le droit humanitaire aux forces armées et de police, ainsi qu'à la société civile. Elle doit aussi apporter son soutien aux cours de formation internes et externes, ainsi qu'aux activités de diffusion des Sociétés nationales.

Encouragement à l'adoption d'instruments humanitaires

Des délégués ont rencontré le ministre de la Défense et le vice-ministre des Affaires étrangères du Venezuela pour discuter de la Conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes classiques, qui doit se tenir en 2001.

Amélioration de la préparation de la Croix-Rouge

Des représentants des gouvernements des deux pays ont étroitement collaboré avec le CICR, la Fédération internationale, le HCR, leur Société nationale respective et l'Église catholique à l'élaboration de plans d'urgence visant à faire face aux répercussions que pourraient avoir sur leur territoire le conflit interne qui touche la Colombie. Dans le cadre de ces plans de préparation humanitaire, le CICR, avec le concours des Sociétés nationales de l'Équateur et du Venezuela, a mis l'accent sur l'approvisionnement en eau potable, les premiers secours et les services de recherche de personnes disparues. Les troupes stationnées dans les régions frontalières des provinces de Tachira, de Zulia et d'Apure au Venezuela, et dans la province de Sucumbíos en Équateur, ont reçu une formation en droit humanitaire, droits de l'homme et droit des réfugiés.

Le CICR a organisé des cours de formation spécialisés pour collaborateurs de la Croix-Rouge dans la région, afin d'améliorer leurs connaissances techniques et leur capacité de réponse, et de créer une unité centrale pour les opérations d'urgence.

Extension du réseau de formateurs de la police

Au Venezuela, le CICR a rencontré le coordonnateur de la police nationale à Caracas pour discuter de la mise en place d'un programme national de formation pour les différentes corps de police du pays, analogue au projet de formation des instructeurs de la police militaire conçu par la délégation du CICR à Brasilia⁴.

Le CICR a continué de superviser les cours de formation organisés en Équateur, en vue de créer une unité centrale d'instructeurs au sein des forces de la police nationale et de la police militaire. Les cours ont été temporairement perturbés lorsque toutes les forces de police ont été mobilisées pour faire face aux mouvements sociaux provoqués par l'instabilité économique. Ils ont repris en novembre.

Diffuser le message auprès des jeunes

Au Venezuela, les ministères de l'Éducation et de la Défense ont lancé en milieu d'année un programme d'éducation pré-militaire visant à sensibiliser les élèves des établissements d'enseignement secondaire au droit et aux principes humanitaires. Le CICR, en coopération avec la Société nationale, a élaboré des modules de formation sur les principes et les règles humanitaires.

* CONAIE : *Confederación de Nacionalidades Indígenas de Ecuador* (Confédération des communautés indigènes d'Équateur).

³ Voir p. 139.

⁴ Voir p. 137.

EN 2000, LE CICR A :



- rendu plusieurs visites à 6 Colombiens détenus en Équateur en relation avec le conflit interne colombien;



- participé, avec la Fédération internationale, à une séance de formation au droit humanitaire, aux droits de l'homme et au droit des réfugiés, à l'intention du nouveau président et du personnel de la Société nationale équatorienne, ainsi qu'à la formation des présidents et des directeurs des sections locales de la Croix-Rouge vénézuélienne;



- aidé le délégué aux forces armées et de sécurité basé à Buenos Aires à diriger des cours de formation au droit des conflits armés à l'intention de 65 officiers supérieurs de l'armée vénézuélienne, de la Garde nationale et de l'armée de l'air;

- octroyé des bourses pour permettre à 3 officiers supérieurs des forces armées vénézuéliennes et équatoriennes de participer au cours de formation de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo et à des cours sur le droit des conflits armés au Canada;
- donné, en collaboration avec la Croix-Rouge vénézuélienne, une conférence sur le mandat et les activités du CICR à quelque 150 étudiants du troisième cycle de l'enseignement supérieur;
- organisé des séances de formation au droit humanitaire et aux droits de l'homme à l'intention des forces de police du Venezuela et de l'Équateur;
- dirigé un cours de formation au droit humanitaire et au droit des conflits armés à l'intention de 33 officiers supérieurs à l'Institut national de la guerre de l'Équateur;
- prononcé une conférence sur le droit humanitaire à la section locale de la Croix-Rouge équatorienne de Cuenca, devant des représentants des autorités locales, des étudiants et des professeurs de droit et des membres du personnel de la Société nationale.

GUATEMALA CITY

Délégation régionale

(Belize, Costa Rica, Cuba, El Salvador, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Suriname et autres pays des Caraïbes)

L'année considérée a été une période de relative stabilité économique dans la région. Les gouvernements ont néanmoins été confrontés à une montée de la violence urbaine et à des problèmes sociaux en relation avec les communautés indigènes.

La délégation régionale, qui couvre 22 pays d'Amérique centrale et des Caraïbes, s'est attachée à promouvoir le droit humanitaire avec le concours des Sociétés nationales de la région, et à encourager les gouvernements à adopter les traités humanitaires et à en transposer les dispositions dans leur législation nationale.

De façon générale, le CICR suscite un profond respect dans la région et plusieurs organisations nationales et internationales ont sollicité sa participation à de nombreux séminaires et conférences. L'ouverture d'un bureau à Port of Spain (Trinité-et-Tobago), en 1999, et d'un autre au Costa Rica, en juillet 2000, a permis à la délégation régionale d'étendre sa présence en Amérique centrale. Le bureau de Trinité-et-Tobago sert de centre de soutien à la promotion des traités humanitaires et des mesures nationales de mise en œuvre du droit humanitaire dans les pays de la CARICOM*. Le bureau du Costa Rica est un point de contact avec diverses organisations américaines telles que l'OEA* et la Cour interaméricaine des droits de l'homme.

En Haïti, les événements qui ont émaillé la campagne pour les élections législatives ont incité la communauté internationale à menacer de prendre des sanctions, et les élections présidentielles se sont déroulées dans un climat de tension. Les activités de la Mission civile internationale d'appui des Nations Unies en Haïti (MICAH), chargée notamment de renforcer le système judiciaire d'Haïti et de soutenir l'Office de la protection du citoyen, devraient prendre fin en février 2001, sur décision du secrétaire général des Nations Unies.

Coopération du CICR avec les organisations régionales

La délégation régionale a, en mars, participé à la troisième réunion des ministres de la Justice de l'Organisation des États américains. Le droit humanitaire et la Cour pénale internationale figuraient parmi les points à l'ordre du jour intéressant le CICR.

Le CICR a signé, en août, avec la Cour interaméricaine des droits de l'homme un accord de coopération, qui vise à améliorer la protection des groupes vulnérables à travers la diffusion et la mise en œuvre des instruments des droits de l'homme et du droit humanitaire.

Services consultatifs

La délégation régionale au Guatemala a nommé, en 2000, un conseiller juridique spécialisé afin de renforcer ses capacités et ses ressources dans le domaine juridique, en particulier pour ce qui concerne la mise en œuvre du droit humanitaire sur l'ensemble du continent. Les Services consultatifs ont établi et maintenu des relations de travail avec des organismes interaméricains et des organisations internationales qui s'attachent à promouvoir le droit humanitaire dans cette partie du monde.

Adhésion aux traités humanitaires

Les efforts déployés par le CICR pour promouvoir l'adhésion aux instruments humanitaires ont donné des résultats positifs pendant l'année 2000. Belize a ratifié le Statut de Rome, le Costa Rica et le Panama ont reconnu la compétence de la Commission internationale d'établissement des faits, et la République dominicaine a ratifié le traité d'Ottawa en juin. El Salvador et le Panama ont adhéré à la Convention des Nations Unies sur certaines armes classiques et à ses protocoles. La ratification de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels et de ses protocoles a fait l'objet d'une discussion approfondie avec les autorités d'El Salvador.

Adaptation de la législation nationale au droit humanitaire

Une loi nationale interdisant l'emploi des mines antipersonnel a été formellement adoptée au Nicaragua et une loi similaire a été approuvée par le gouvernement du Honduras. Au Costa Rica, le CICR a collaboré à la rédaction d'un texte allant dans le même sens, sur proposition du président de la Commission des droits de l'homme du PARLATINO* et de députés du Parlement national. Au Honduras et au Nicaragua, la délégation régionale a contribué à la rédaction d'un nouveau code pénal qui prévoit la transposition des règles du droit humanitaire dans le droit national. En El Salvador, au Honduras et au Nicaragua, le CICR a conseillé des commissions gouvernementales sur la rédaction de lois réglementant l'usage de l'emblème de la croix rouge.

* CARICOM : Caribbean Community (Communauté des Caraïbes).

* OEA : Organisation des États américains.

* PARLATINO : Parlement latino-américain.

Le CICR a tenu à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) un séminaire régional sur la Cour pénale internationale, auquel ont participé des représentants de neuf États de la CARICOM, ainsi que des membres du Secrétariat de la CARICOM, de la Croix-Route de Trinité-et-Tobago et des médias.

Sensibilisation au droit humanitaire

Les activités de diffusion auprès de tous les corps d'armée et des forces de sécurité de la région ont été intensifiées. La taille de la région couverte par la délégation a constitué un véritable défi pour le personnel du CICR chargé de la diffusion. La politique de sensibilisation de tous les secteurs de la société, à tous les niveaux, a été renforcée par l'organisation de séminaires, d'ateliers et de présentations à l'intention de membres des gouvernements, d'universitaires et de représentants des médias.

Au Guatemala, des exposés sur les droits de l'homme et le droit humanitaire ont été donnés à 83 officiers de police et des cours sur le droit des conflits armés ont été préparés à l'intention du personnel de la marine. Des cours de formation au droit humanitaire ont été organisés pour 808 membres des forces armées en El Salvador, au Guatemala et au Nicaragua. Des instructeurs de police de la région de la CARICOM ont assisté à un deuxième cours de formation au droit humanitaire.

Au Honduras, les forces armées ont repris la direction des cours de formation en droit humanitaire. Le CICR a supervisé l'adoption d'un programme national de formation à long terme sur le droit des conflits armés pour les instructeurs des forces armées. En 2000, 63 instructeurs ont bénéficié de cette formation.

En collaboration avec les forces armées d'El Salvador, le CICR a dirigé le premier jeu de guerre international sur l'application du droit des conflits armés, organisé à l'intention d'officiers supérieurs d'Amérique centrale et des pays hispanophones des Caraïbes.

En Haïti, en coopération avec la Société nationale et le Département d'instruction des forces de police, le CICR a lancé, à l'intention des officiers de police, un programme de diffusion sur son mandat, celui de la Fédération internationale, et sur des questions ayant trait au droit humanitaire et aux droits de l'homme.

Au Guatemala, la formation au droit humanitaire du personnel de la Commission présidentielle chargée des droits de l'homme a finalement été organisée. Les cours de formation à l'intention du personnel des ONG se sont poursuivis et plusieurs ONG ont intégré le droit humanitaire à leurs programmes de formation.

La revue de la délégation régionale, *Región*, qui décrit les activités du CICR et couvre les événements intéressant l'institution, a suscité un vif intérêt. Des articles envoyés par des membres des forces armées et les Sociétés nationales y ont été régulièrement publiés.

Activités de protection

En Haïti, le CICR a poursuivi ses visites de détenus; il a continué d'en suivre les conditions de détention et a intensifié l'aide alimentaire fournie à plusieurs prisons. Il a en outre apporté une aide matérielle et technique aux services de santé pénitentiaires et participé à des séances d'information à l'intention du personnel médical.

Au Nicaragua, les violences perpétrées par des groupes armés résiduels ont entraîné une détérioration de la sécurité dans le nord du pays, obligeant de nombreuses familles à abandonner leur foyer au cours du mois d'avril. Des mesures d'assistance et de protection humanitaire ont immédiatement été prises par le CICR et la Société nationale et un programme d'aide à long terme a été mis en place.

Au Panama, l'aide du CICR aux réfugiés colombiens et aux déplacés internes a été maintenue dans les provinces de Darién et de San Blas, ainsi que dans les trois communautés où les services gouvernementaux avaient été suspendus du fait de la persistance des troubles.

Mines antipersonnel

Les mines antipersonnel non explosées restent nombreuses au Nicaragua et à la frontière nord du Costa Rica. Dans ces deux pays, des ambulances de la Croix-Rouge et des secouristes ont accompagné les équipes de déminage de l'armée, et le CICR a continué d'apporter son soutien au personnel médical des Sociétés nationales. Au Nicaragua, grâce au réseau de 150 enfants et de 206 enseignants formés par le CICR et l'UNICEF

en 1998 et 1999, 4 256 enfants ont participé, de janvier à juin 2000, à des séances de prévention contre les dangers des mines.

Au Nicaragua, toujours, des délégués ont établi des contacts avec les maires de plusieurs communautés et des associations d'aide aux handicapés en vue de coordonner les programmes d'aide aux handicapés, en particulier les victimes de mines antipersonnel, et d'évaluer les besoins. À l'issue de discussions avec le ministère de la Santé, le Fonds spécial du

CICR pour les handicapés a relancé, en février, un projet au centre d'appareillage orthopédique de Managua. La réparation de l'infrastructure du centre et la fourniture de conseils techniques et organisationnels figurent parmi les objectifs à atteindre.

EN 2000, LE CICR A :



- suivi les conditions de détention de 4 178 détenus en Haïti et les cas de 16 détenus de sécurité;
- visité à 2 reprises

4 détenus au Panama;

- visité 16 détenus à la Grenade;
- distribué des rations alimentaires à 3 détenus hospitalisés au Pénitencier national d'Haïti;
- fourni à 19 prisons d'Haïti une assistance technique, du matériel médical, des vivres, ainsi que des articles éducatifs et de loisirs;
- fait don de bâquilles et de fauteuils roulants pour 9 détenus handicapés dans des centres de détention d'Haïti;
- fourni du matériel au service de santé pénitentiaire d'Haïti pour la création d'une unité mobile de soins dentaires qui desservira 50 % de la population carcérale;
- réparé, en Haïti également, des bâtiments, amélioré les systèmes d'assainissement dans les prisons de Hinche, de Port-de-Paix et de Jérémie, et remis en état les installations de la cuisine du Pénitencier national;



- fourni, au Panama, en coopération avec la Société nationale, des vivres, des secours non alimentaires et des soins médicaux, et mis en place des programmes agricoles à l'intention de 1 200 bénéficiaires, dont des réfugiés, des personnes déplacées de Colombie et les habitants de communautés isolées de la province de Darién;
- distribué, au Nicaragua, des vivres et des articles de première nécessité à 400 familles déplacées en raison des flambées de violence du mois d'avril; les secours ont été financés par le CICR et distribués par la Croix-Rouge du Nicaragua;



- organisé, avec la participation de la Fédération internationale, des séminaires et des ateliers pour les cadres des Sociétés nationales de la région en vue de renforcer la coopération;
- dirigé des cours de formation à l'intention des responsables de la diffusion de toutes les Sociétés nationales de la région;
- apporté son soutien à la création d'une section locale de la Société de la Croix-Rouge de Panama dans la province de Darién;



- apporté son soutien à la participation d'instructeurs des forces armées de Belize et de Trinité-et-Tobago au cours de formation de l'Institut international de droit humanitaire de San Remo;
- organisé au Costa Rica, avec le concours du Bureau du médiateur et de l'Institut diplomatique régional, une conférence sur le Statut de Rome, à laquelle ont assisté 35 responsables du gouvernement;
- aidé, à Cuba, le Centre d'étude du droit international humanitaire à organiser des cours pour le personnel militaire et les hauts fonctionnaires du ministère de l'Intérieur;
- organisé, en collaboration avec la Commission interministérielle d'El Salvador sur la mise en œuvre du droit humanitaire, des séances de diffusion et des conférences de formation sur la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels, auxquelles ont assisté 26 participants;
- organisé, au Guatemala, un séminaire sur le droit humanitaire à l'intention de 15 membres de plusieurs commissions du PARLACEN (Parlement centraméricain).